

CONSEIL MUNICIPAL

2019

Rapport d'Orientations Budgétaires

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Ville du Mesnil le Roi

PARTIE I : LE CONTEXTE

- I. Le contexte macro-économique**
- II. Le contexte national**
- III. Le contexte local**
- IV. Rétrospectives financières**
 - Les recettes réelles de fonctionnement**
 - Les dépenses réelles de fonctionnement**
- V. Evolution du besoin de financement**

PARTIE II : LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

- I. L'équilibre du budget**
- II. La section de fonctionnement**
- III. La section d'investissement**
- IV. Le profil d'endettement**

PARTIE III : LE BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT

- I. La section de fonctionnement**
- II. La section d'investissement**
- III. Le profil d'endettement**

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 2019 : Annus horribilis ?

□ L'INSEE table sur une croissance poussive en 2019 (note conjoncture INSEE décembre 2018)

Après une hausse de 1,5% du PIB en 2018, l'institut de conjoncture anticipe un ralentissement en 2019 (1%), malgré les mesures de soutien au pouvoir d'achat débloquées par le gouvernement :

Nette dégradation de la confiance des ménages dans la situation économique.

Le ralentissement de l'activité lié au mouvement des gilets jaunes pourrait également affecter la dynamique des créations d'emplois.

□ Ralentissement de l'inflation d'ensemble en juin 2019 mais pas de l'inflation sous-jacente

En novembre 2018, l'inflation s'élève à +1,9% sur 1 an. D'ici juin 2019, elle s'abaisserait à 1,0%. Le ralentissement des prix de l'énergie et du tabac contribuerait principalement à cette baisse, qui serait renforcée par le gel annoncé de la fiscalité énergétique et des tarifs du gaz et de l'électricité. Mais l'indicateur d'inflation sous-jacente calculé en retirant de l'indice d'ensemble les prix de l'énergie, des produits frais et les tarifs publics (et en corrigeant des mesures fiscales et des variations saisonnières) augmenterait (+1,2% sur 1 an / - de 1% sur 2018) en raison de la transmission de la remontée des prix de production aux prix à la consommation, l'accélération des prix dans les services ainsi que la fin des effets de l'appréciation passée de l'euro.

□ Début 2019, les salaires nominaux comme les salaires réels s'accéléraient au même rythme

Compte tenu de l'inflation annuelle mesurée en novembre 2018, la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2019, serait de +1,5% supérieure aux revalorisations des 2 années précédentes. Le salaire moyen par tête (SMPT), intégrant les primes et les heures supplémentaires serait rendu plus dynamique par les mesures annoncées (défiscalisation et désocialisation des HS, primes exceptionnelles versées par certaines entreprises).

Dans la Fonction publique, en 2018, les modalités de compensation de la hausse de la CSG (indemn. compensatrice) ont permis le maintien du salaire net à un niveau constant. En 2019, le SMPT nominal ralentirait nettement (valeur du point inchangée, protocole PPCR mis en œuvre).

□ Marchés financiers :

- L'euro s'est déprécié face au dollar depuis fin avril 2018 pour se stabiliser autour de 1,14 dollar en novembre sous l'effet du ralentissement en zone euro, des anticipations de hausse des taux directeurs.

- Une hausse des taux d'intérêt

	2018	2019
Taux courts	-0,40%	0,40%
Taux longs	1,40%	2,15%

II . LE CONTEXTE NATIONAL (source guide statistique de la fiscalité locale 2017 – parution décembre 2018)

o Indicateurs de la fiscalité directe locale

• **Des recettes de fonctionnement (RF) des collectivités locales (CL) plus dynamiques qu'en 2016**

	2016	2017	Observation
Evolution des Recettes de fonctionnement des CL	+ 0,8%	+2,1%	Les recettes de fonctionnement des CL progressent
1 ^{er} poste de recettes : Impôts locaux	+2,5%	+3%	<ul style="list-style-type: none"> 85 milliards d'€. Ils bénéficient de la reprise de la CVAE et d'une forte hausse de la TASCOM liée à un changement dans le calendrier de paiement de cette taxe.
2 ^{ème} poste de recettes : Fiscalité indirecte	+3,4%	+5,1%	<ul style="list-style-type: none"> 55,5 milliards d'€ L'accélération provient notamment essentiellement de la forte augmentation des DMTO (perçus par les départements), qui bénéficient d'un marché immobilier porteur

A noter que pour le bloc communal, la hausse du produit fiscal est surtout imputable à l'effet base (+1,3%) moins qu'à l'effet taux (+0,4%).

• **La progression plus dynamique des RF provient également d'une baisse moins marquée des concours financiers de l'Etat**

C'est le cas notamment pour le bloc communal, dont la contribution au redressement des finances est passé de :

2016	2017
2,1 milliards d'€	1 milliard d'€

• **Et d'une progression des subventions et participations (+12,4%)**. Une partie de cette hausse s'explique par des flux entre niveaux de collectivités ; en particulier les participations versées par les régions aux départements (transfert de compétence dans le domaine du transport).

Les objectifs affichés des lois de finances

Le texte du projet de loi de finances 2019 a été définitivement adopté par l'Assemblée le 20 décembre et publié au JO le 30 décembre 2018. Les dispositions financières relatives aux collectivités figurent dans 2 textes :

- La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) 2018-2022
- La loi de finance initial 2019 (LFI).

La loi de Finance 2019 a été votée sur la base des projections macro-économiques énoncées précédemment.

Son objectif essentiel est la **réduction de la dépense publique à 3% du PIB** soit 65 Md€ d'économie à l'échelle nationale (à voir les conséquences des mesures suite au mouvement des gilets jaunes)

La contribution des communes à la réduction de la dépense s'élève à **2,6 Md€ aujourd'hui** et doit atteindre 13 Md€ d'ici 2022,

Indicateurs de la fiscalité directe locale

• **Incertitude sur les reversements de taxe d'habitation .**

Le dégrèvement de la taxe d'habitation se poursuit: Pour environ 80 % des ménages français dont le revenu fiscal de référence (RFR) ne dépassent pas un certain plafond, la taxe d'habitation de 2018 a baissé d'environ 30 % par rapport à celle de 2017.

Part du quotient familial	RFR
1 part	<27 000 €
1,5 part	< 35 000 €
2	< 43 000 €
Part suppl	+ 6000 €

Une nouvelle baisse aura lieu en 2019 pour les mêmes ménages : le montant de cet impôt sera diminué de 65 % par rapport au montant 2017. Lors du Grand Débat National, le Président Macron a annoncé sa suppression totale en 2021.

La compensation de l'Etat sera portée à 6,6Md€ en 2019 contre 3Md€ en 2018.

• **Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau actuel**

• **La contractualisation entre l'Etat et les collectivités** sur la baisse des dépenses locales :

Un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement limitées à 1,2% d'évolution en moyenne est fixé pour 322 collectivités (les plus importantes) qui enregistrent plus de 60 Md€ de dépenses réelles de fonctionnement

• La mise en place du **prélèvement à la source au 1/01/2019**

III. LE CONTEXTE LOCAL : L'impact de la loi de finances sur le budget de la commune

- **Le dégrèvement de la Taxe d'habitation** : en 2019 l'Etat maintient la compensation engagée en 2018. Ainsi l'imposition non payée par les contribuables qui bénéficient de la réforme sera acquittée par l'Etat aux collectivités sur la base des taux et abattements appliqués en 2017. Au BP 2019, Il est seulement prévu une évolution prudente des bases avec reprise de celles définitives de 2018 intégrant un coefficient de revalorisation de 1% (moins que l'évolution de l'indice des prix à la consommation).
- **Le maintien « en trompe l'œil » de la DGF**
L'enveloppe globale allouée à la DGF est stable mais des variables d'ajustement viendront modifier la répartition des attributions entre communes (les villes favorisées seront écrêtées).
Il est donc difficile de prévoir si la commune sera impactée, la notification de l'état devant intervenir courant mars 2019.
- **Maintien de l'attribution de compensation versées par la CASGBS pour 2019 (sauf transfert de compétence)**
- **Reversement de la fiscalité**
L'hypothèse retenue pour les flux financiers composant les atténuations de produits (FPIC, FNGIR) : reprise des montants budgétés en 2018

◦ Les grands principes guidant l'élaboration du budget 2019

◦ FONCTIONNEMENT

◦ Recettes

- maintien des taux d'imposition
- Prudence des recettes estimées
- Solidarité envers les familles – quotient familial abaissé pour l'ALSH

◦ Dépenses

- Maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Poursuite de la participation aux marchés de groupement de commande proposés (regroupement de communes, CASGBS, CIG, etc)

◦ INVESTISSEMENT

◦ Recettes

- Recherche de subventions
- Utilisation de l'autofinancement dans la même proportion que 2018

◦ Dépenses

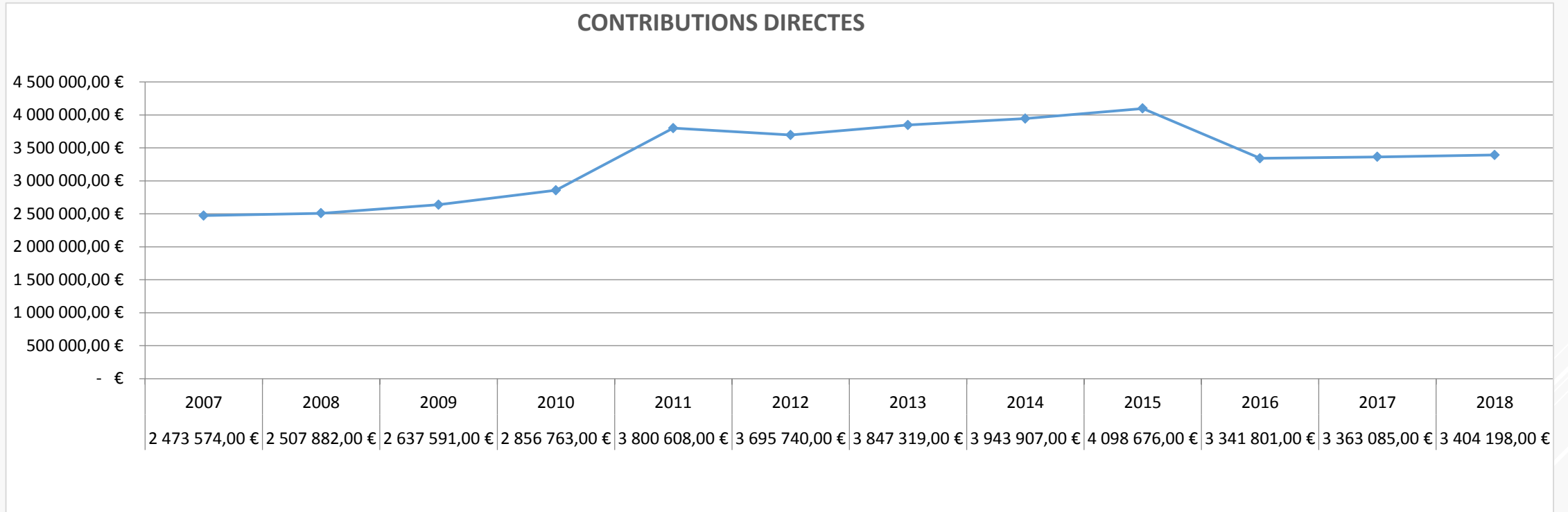
- Grands travaux
- Rénovation de certains bâtiments municipaux
- Investissement de sécurisation (carrières, murs, etc...) et de sécurité (Alarmes,...)
- l'informatisation des services et la dématérialisation (ex ACTES)

IV . Rétrospectives financières

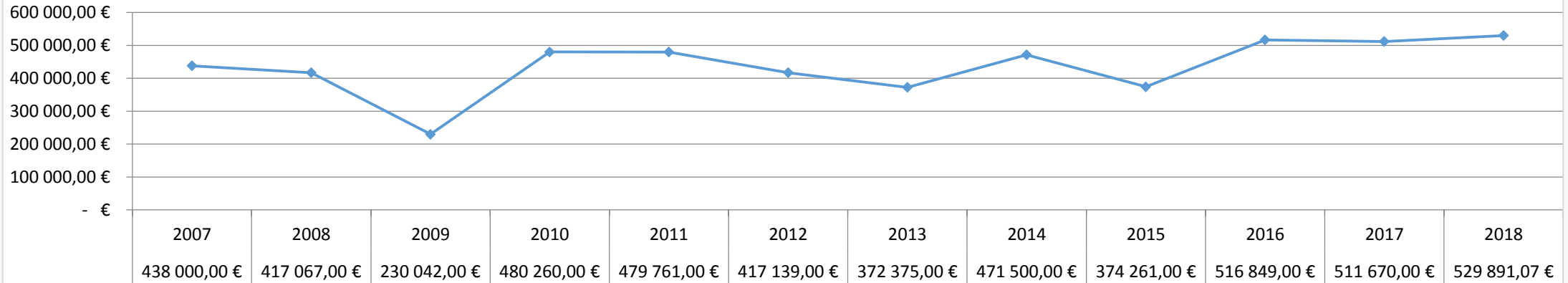
○ Les Recettes (2007/2018)

Les impôts et taxes	Dotations	Les impôts et taxes que la commune ne perçoit plus depuis l'intégration à la CASGBS
<ul style="list-style-type: none">- Contributions directes- Taxe sur l'électricité- Droits de mutation- Attribution de compensation CASGBS	<ul style="list-style-type: none">-Dotation Globale de Fonctionnement-Dotation de Solidarité Rurale-Compensation au titre de la taxe professionnelle-Fond départemental de la taxe professionnelle-Compensation de la TF-Compensation de la TH- Autres attributions et participations	<ul style="list-style-type: none">- C.V.A.E- TASCOT- IFER- TOEM

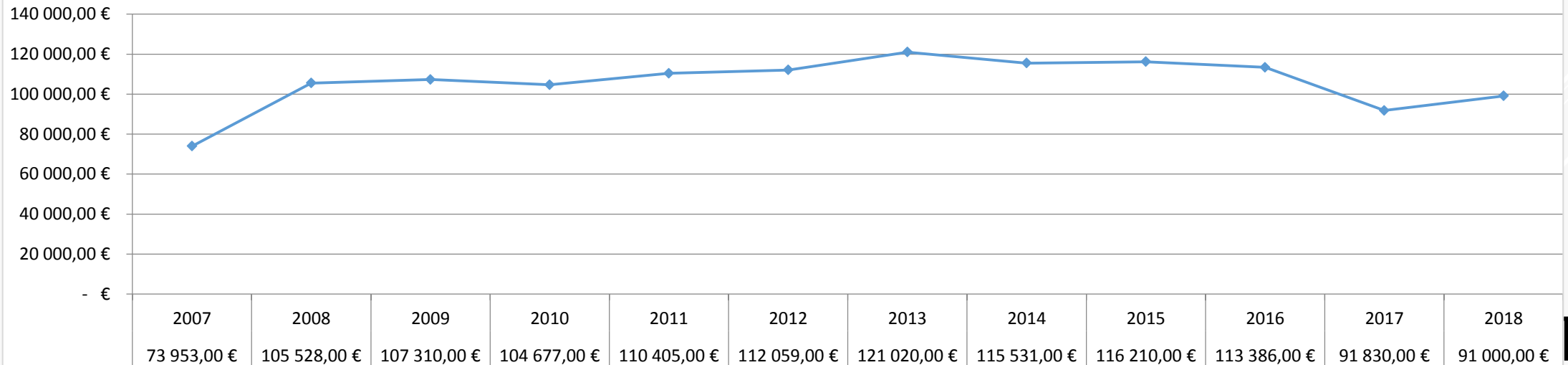
Les impôts et taxes



TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATIONS

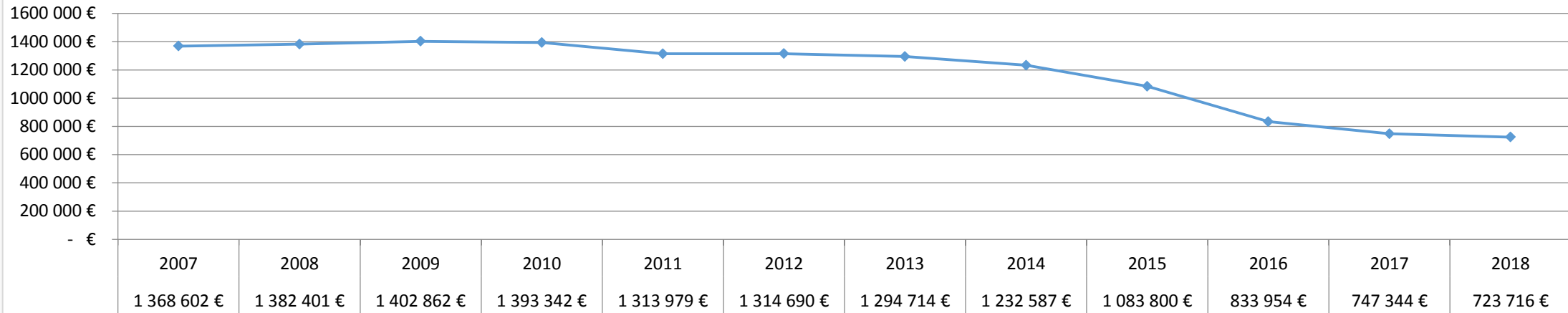


TAXE SUR L'ELECTRICITE

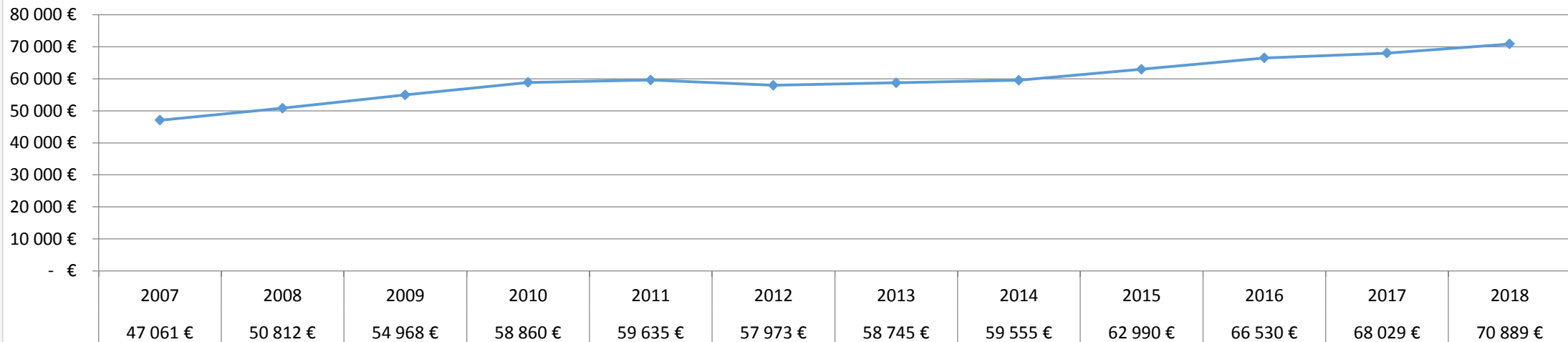


Dotations

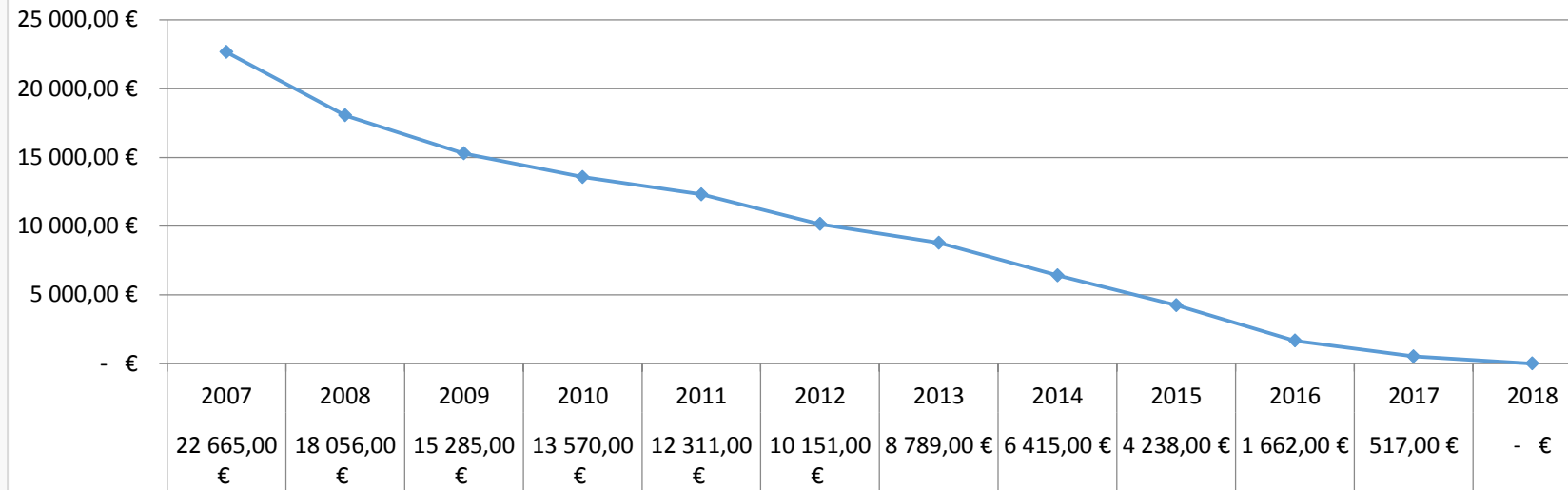
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



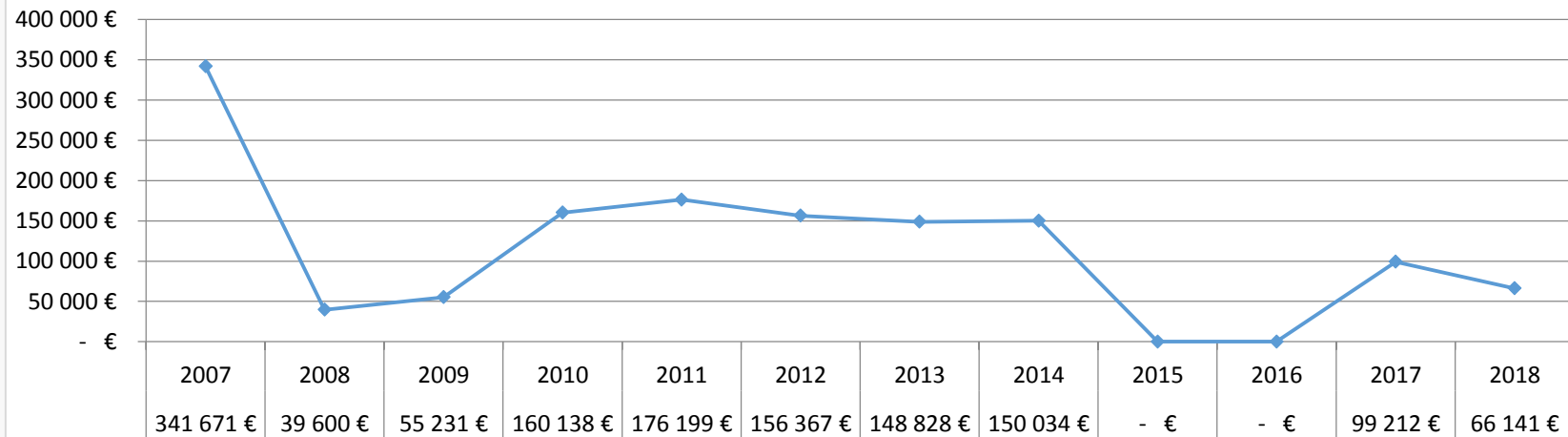
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE



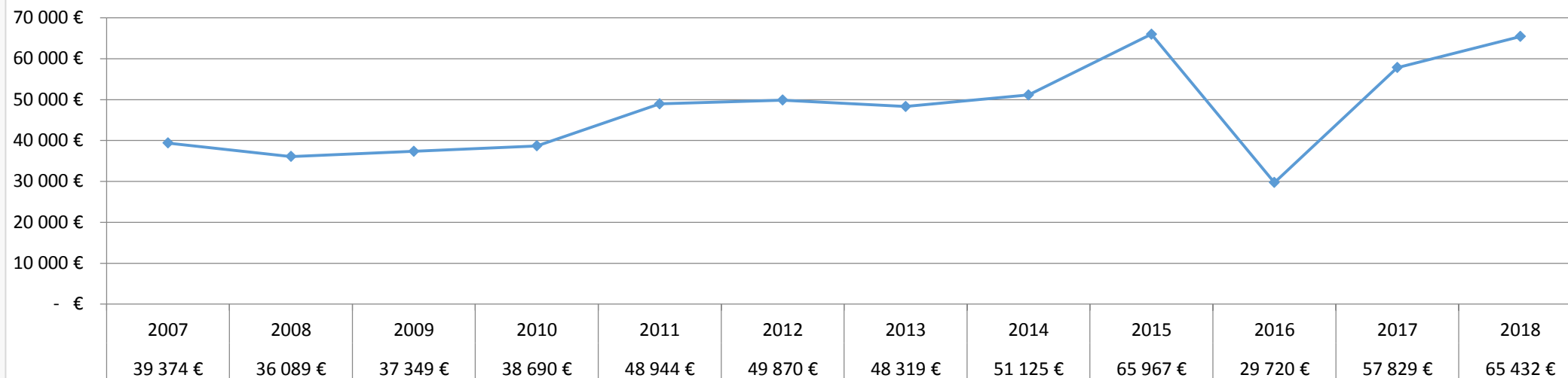
COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE



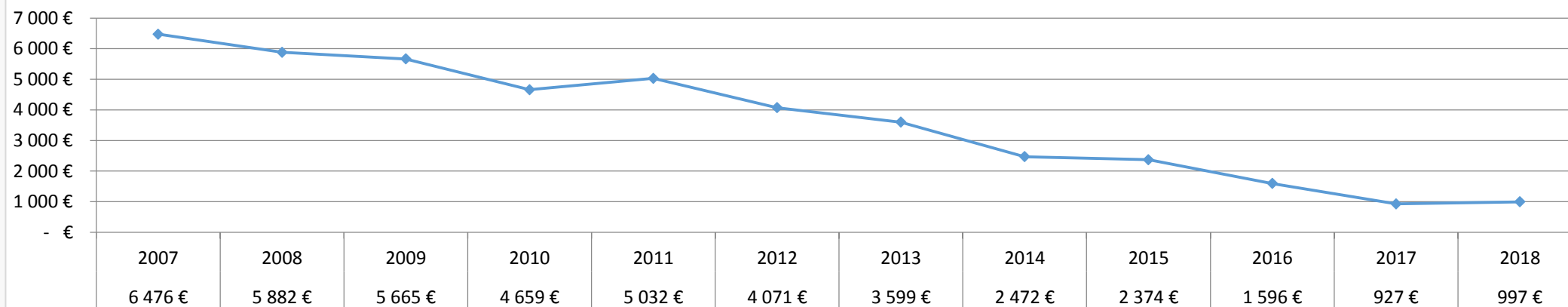
FOND DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE



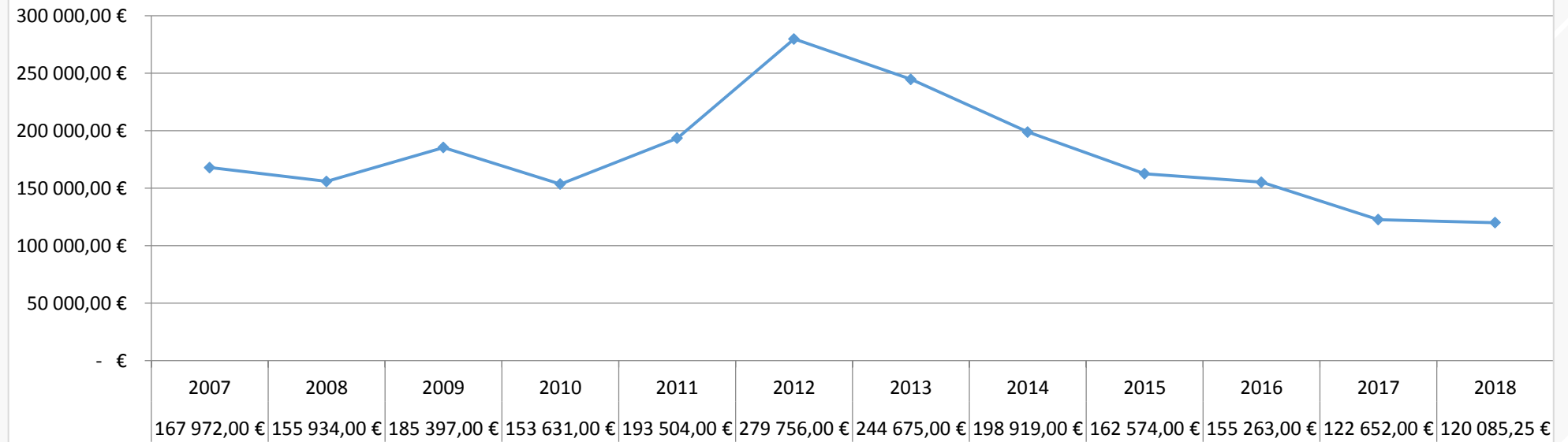
COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TH



COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TF

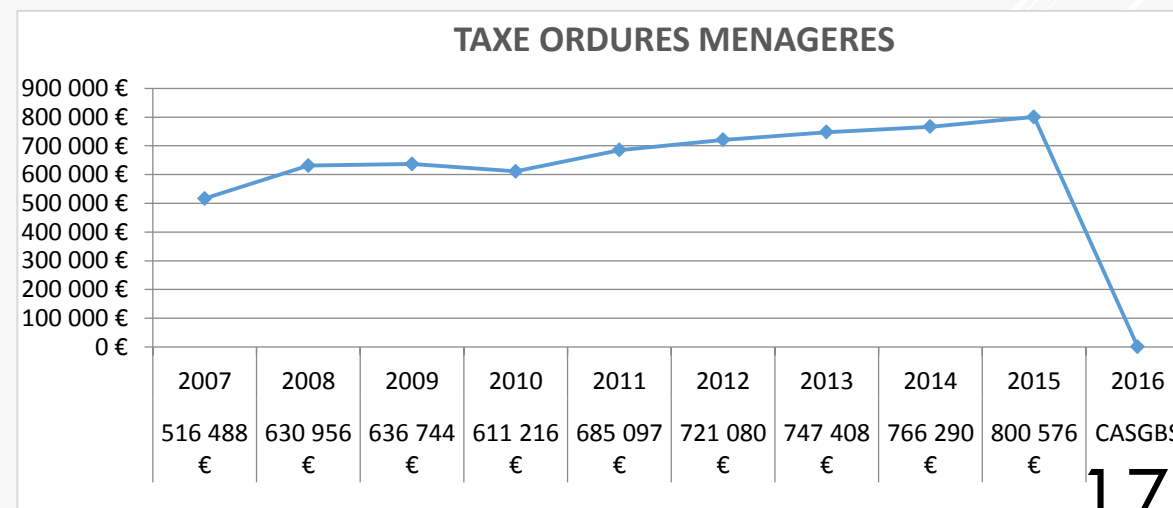
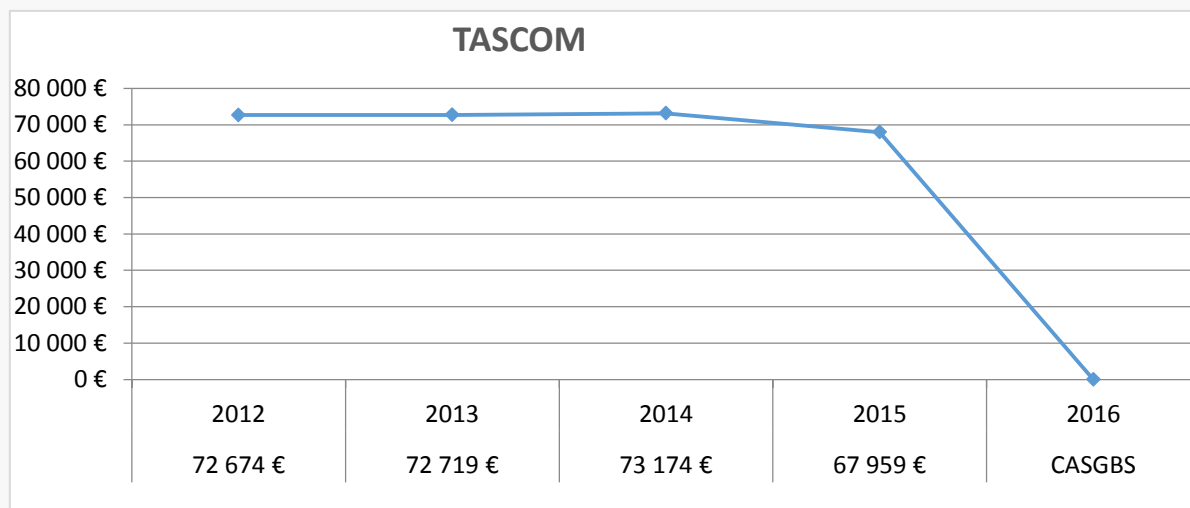
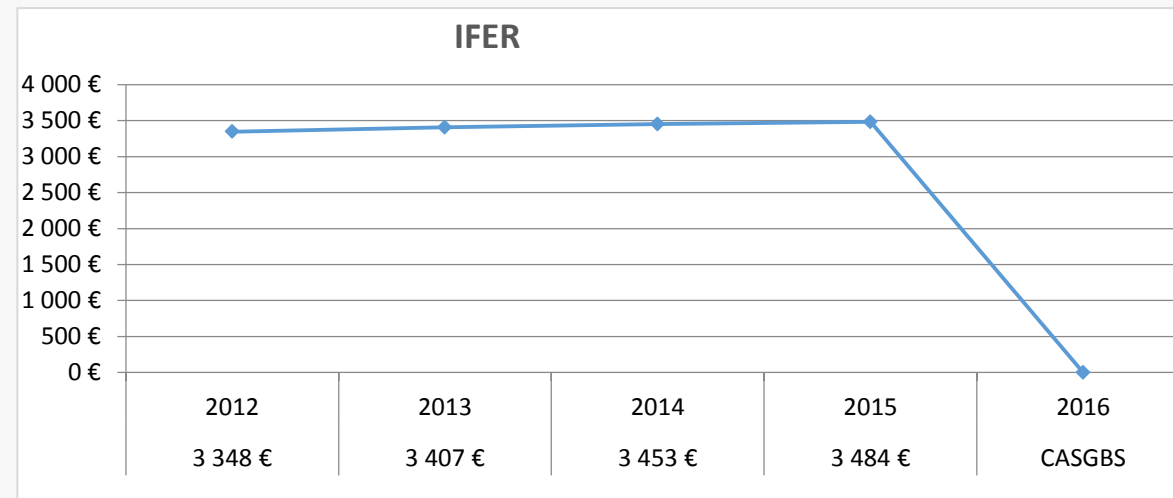
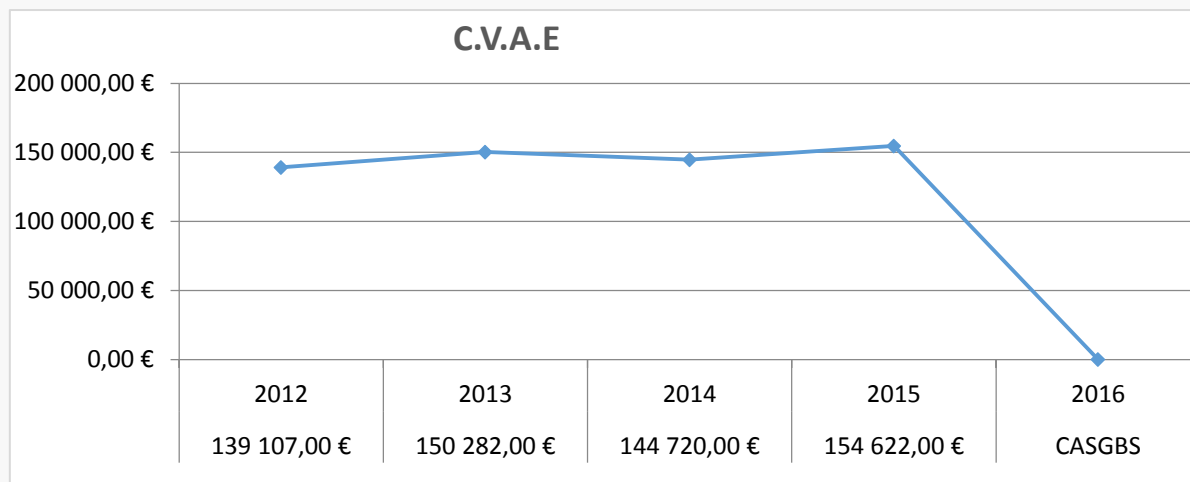


AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS



L'Attribution de compensation de la CASGBS est identique depuis 2016 soit : 1 295 706 €/ an

Les impôts et taxes que la commune ne perçoit plus depuis son intégration à la CASGBS (en 2016)

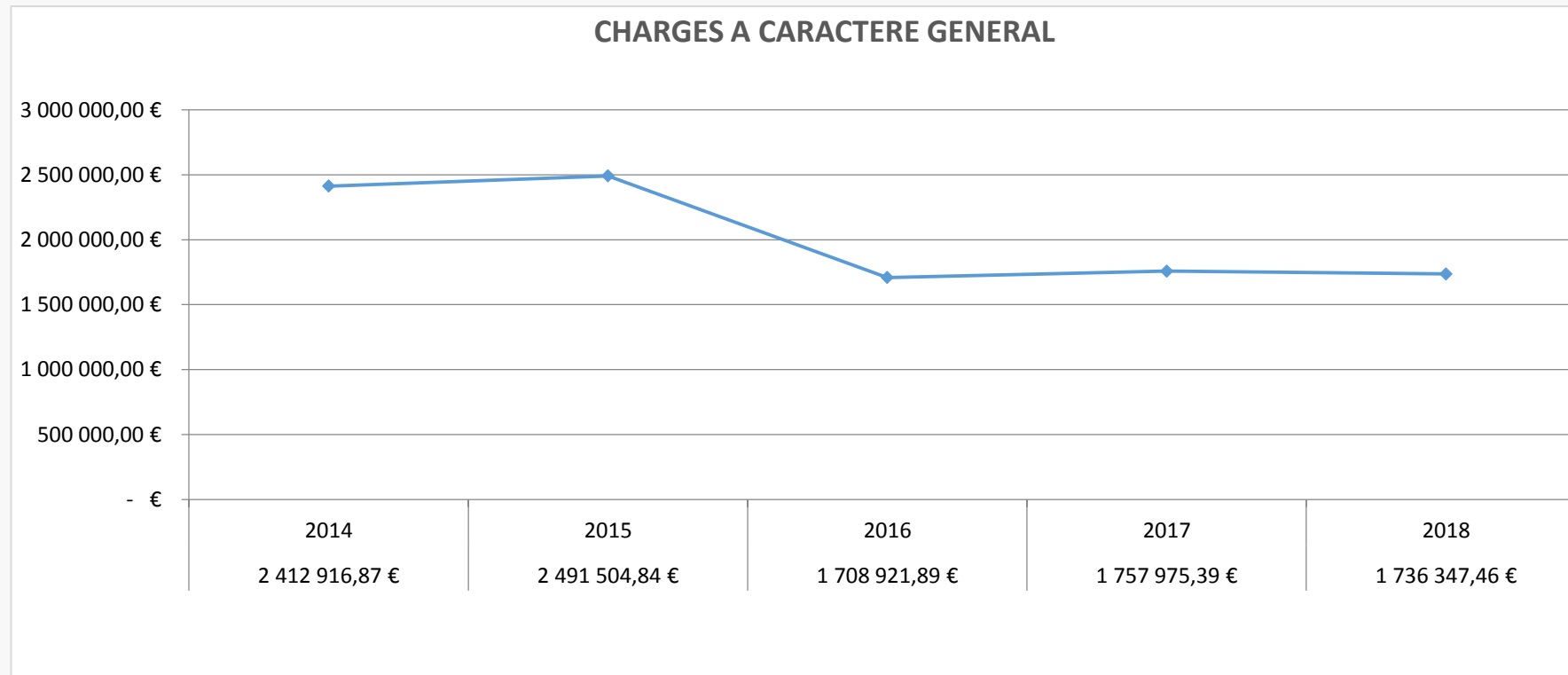


◦ Les dépenses réelles de fonctionnement (2014/2018)

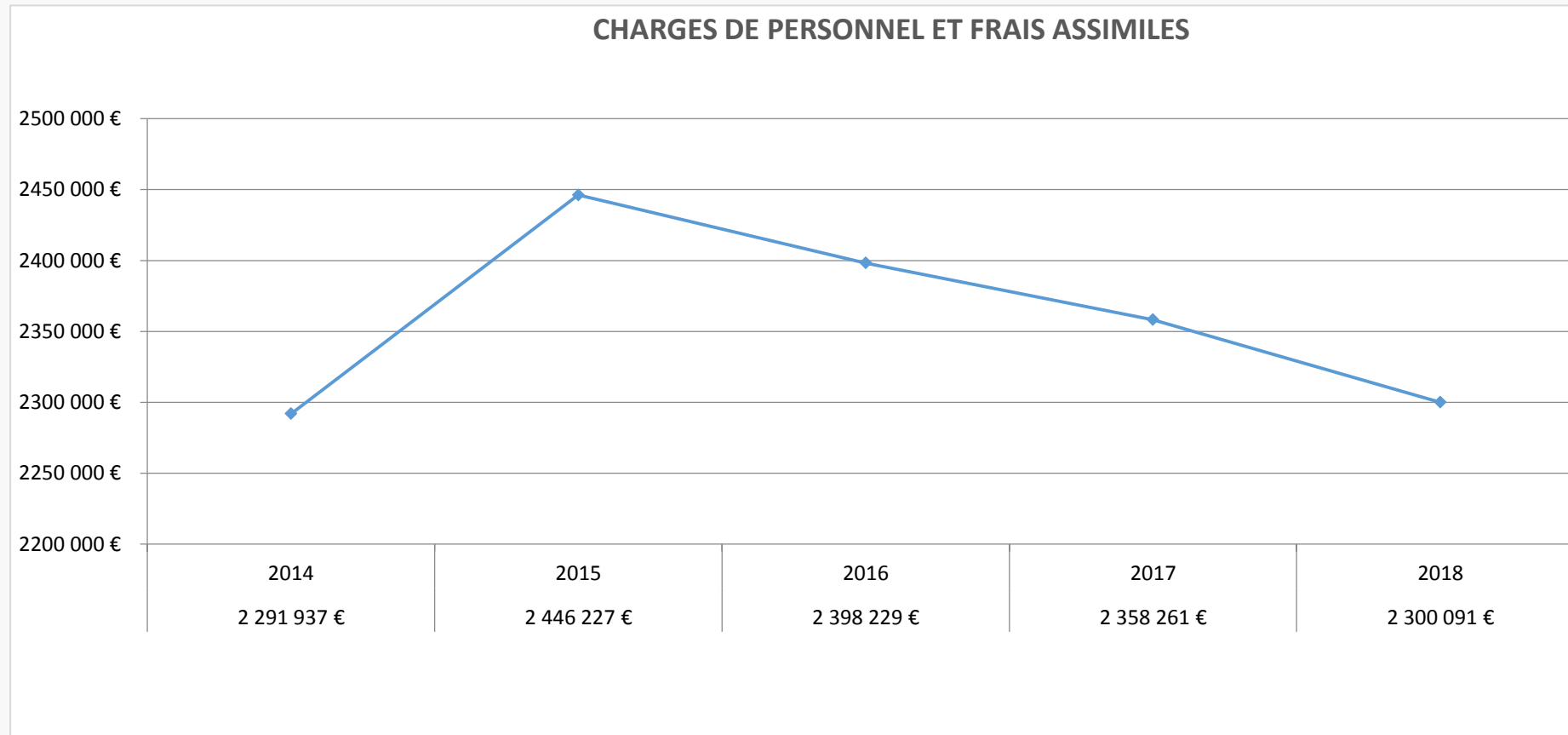
- ◻ Charges à caractère général (011)
- ◻ Charges de personnel (012)
- ◻ Atténuation de produits (014)
- ◻ Autres charges de gestion courante (065)
- ◻ Charges financières (66)
- ◻ Charges exceptionnelles

Charges à caractère général (011)

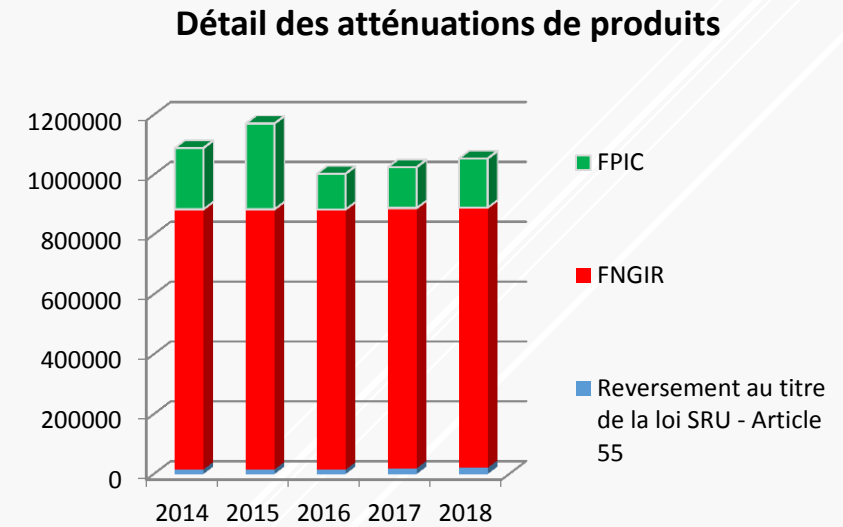
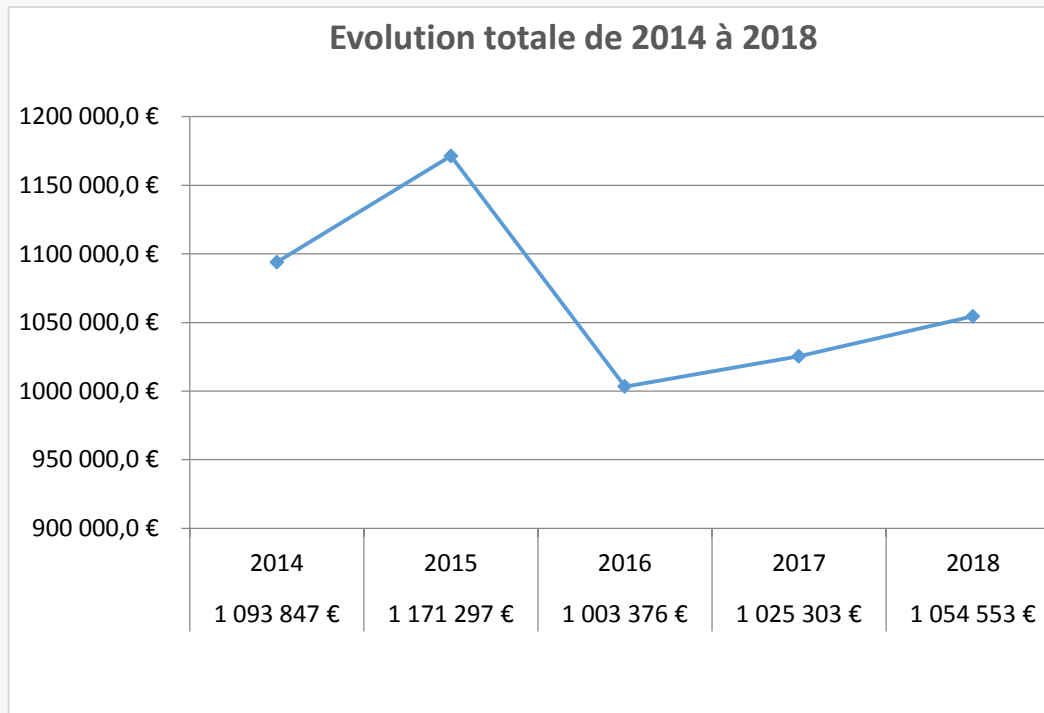
Il s'agit principalement des dépenses liées aux fournitures scolaires, administratives, produits d'entretien, eau, électricité, chauffage, carburant, entretien de bâtiments, entretien voirie, maintenance, téléphone, affranchissement, impôts fonciers, etc...



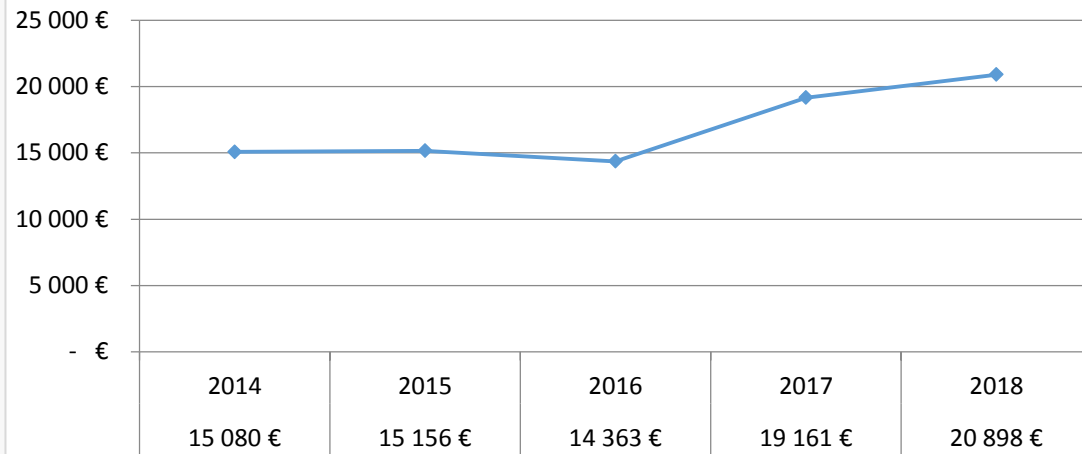
Charges de personnel (012)



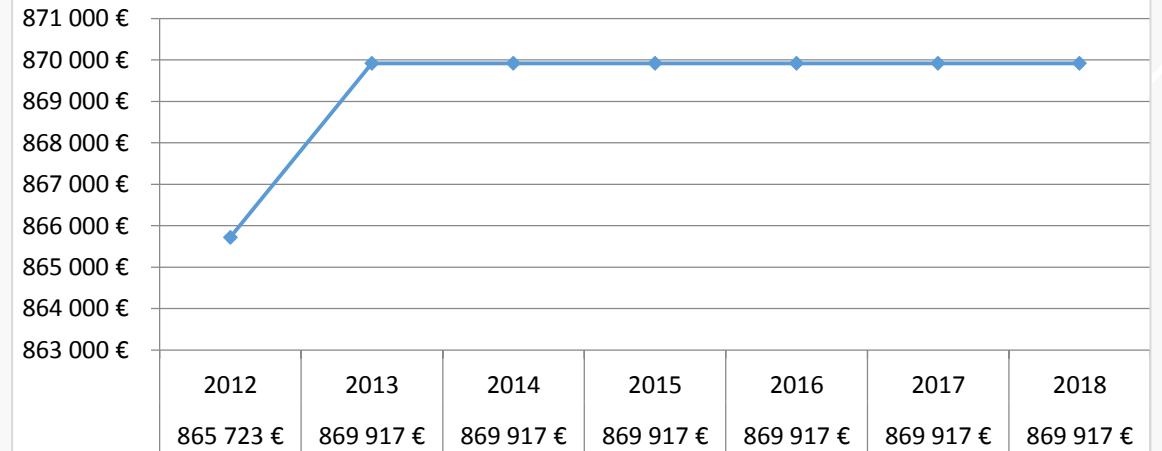
Atténuation de produits (014) :



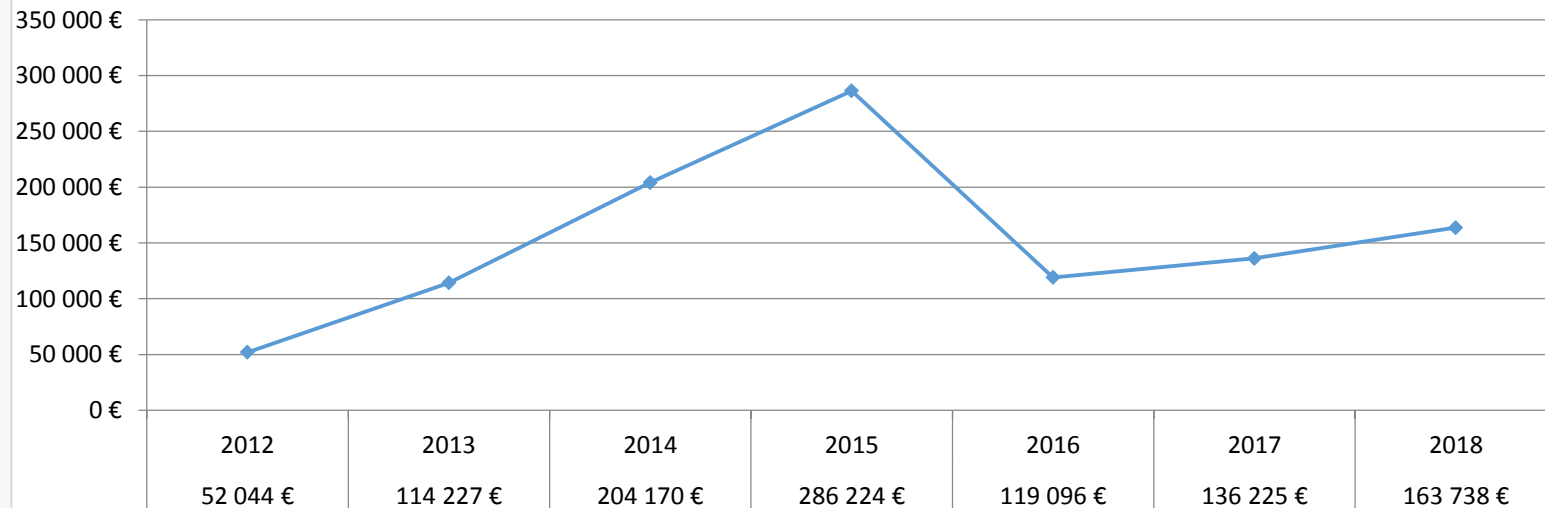
REVERSEMENT PR LOGTS SOCIAUX LOI SRU



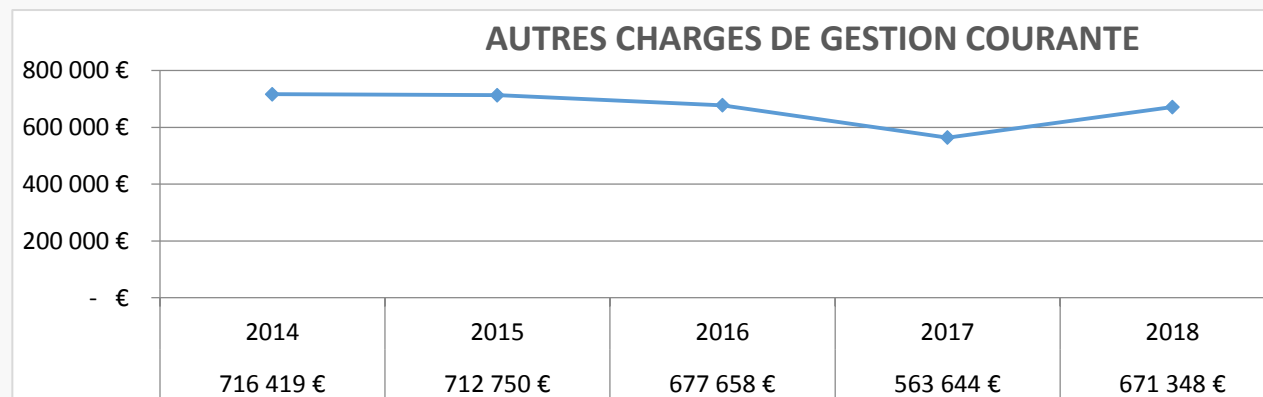
F.N.G.I.R



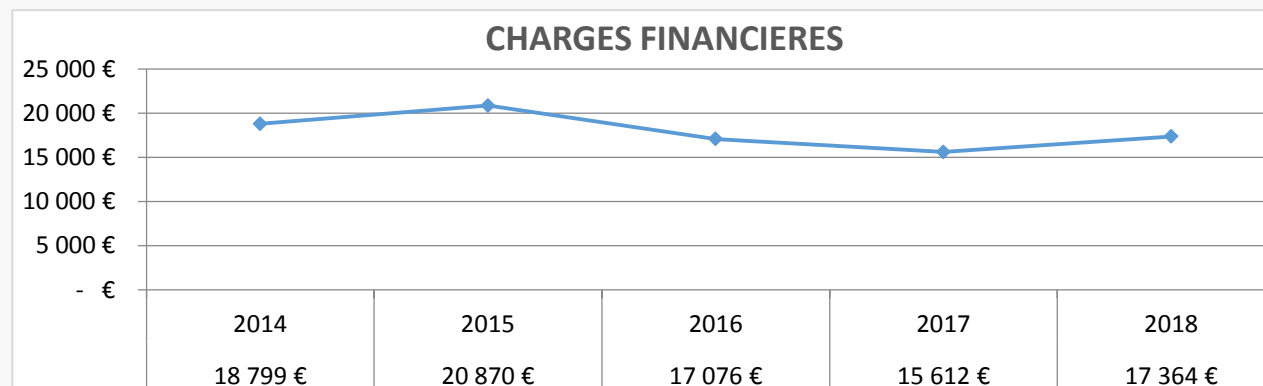
F.P.I.C



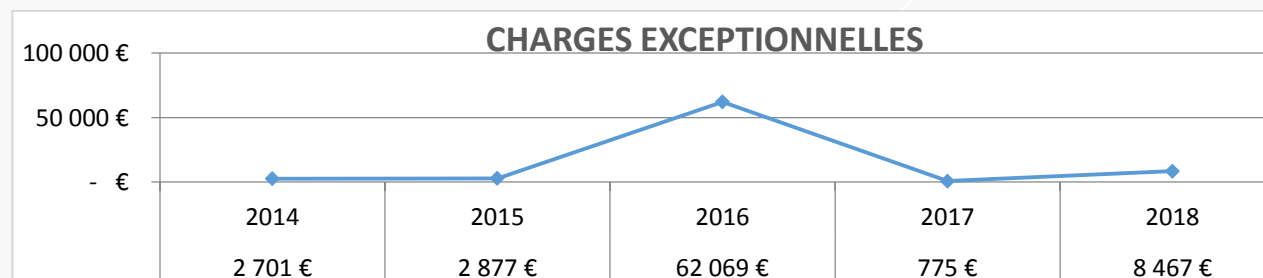
Autres charges de gestion courante (65) : rémunération des élus, subventions aux associations, au CCAS et aux écoles privées



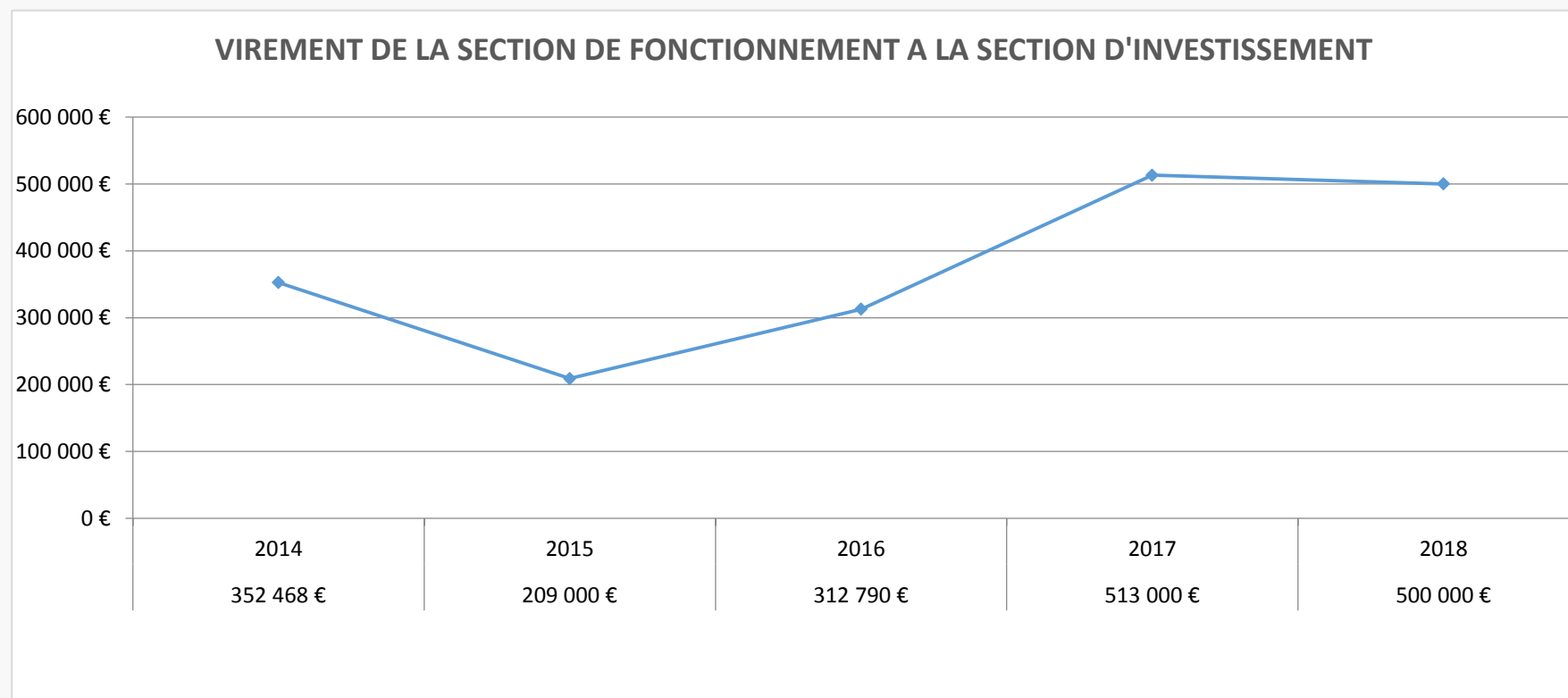
Charges financières (66): il s'agit des intérêts de la dette



Charges exceptionnelles (67): il s'agit de dépenses rares et sans caractère récurrent (ex : intérêts moratoires, titres annulés sur exercice antérieur...)



V . Evolution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (2014/2018)



DEUXIEME PARTIE :

LE BUDGET PRINCIPAL

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET

SECTION	Opérations	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2018	BP 2019	BP 2018	BP 2019
FONCTIONNEMENT	Réelles	7 256 000 €	7 447 974 €	6 958 200 €	6 960 200 €
	Dotations aux amortissements	128 000 €	180 000 €	5 800 €	5 800 €
	Virement complémentaire	500 000 €	500 000 €		
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>			920 000 €	1 161 974 €
	TOTAL	7 884 000 €	8 127 974 €	7 884 000 €	8 127 974 €
INVESTISSEMENT	Réelles	5 486 781,25 €	4 816 000 €	2 423 799,45 €	1 848 072,63 €
	Dotations aux amortissements	5 800 €	5 800 €	128 000 €	180 000 €
	Virement complémentaire			500 000 €	500 000 €
	Opérations patrimoniales	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	R.A.R	757 418,75 €	1 272 317,59 €	877 347,50 €	1 255 500,55 €
	<i>Solde d'exécution reporté (R001)</i>			2 320 853,05 €	2 310 544,41 €
	TOTAL	6 260 000 €	6 104 117,59 €	6 260 000 €	6 104 117,59 €
TOTAL	TOTAL	14 144 000 €	14 232 091,59 €	14 144 000 €	14 232 091,59 €

II . LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Totalité des crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Titres émis en 2018+ rattachement 2018	BP 2018 (Hors BS et DM)	BP 2019
Impots et taxes + AC (73)	5 203 000 €	5 359 248 €	5 203 000 €	5 250 000 €
Dotations et participations (74)	954 200 €	1 063 364 €	954 200 €	955 000 €
Ventes et prestations (70)	469 500 €	450 856 €	469 500 €	440 000 €
Atténuations de charges (013)	61 000 €	59 351 €	61 000 €	61 000 €
Autres produits (75)	260 000 €	251 212 €	260 000 €	250 000 €
Produits exceptionnels (77)	16 300 €	23 245 €	16 300 €	10 000 €
Sous total	6 964 000 €	7 207 276 €	6 964 000 €	6 966 000 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (002)	920 000 €		920 000 €	1 161 974 €
Total	7 884 000 €	7 207 276 €	7 884 000 €	8 127 974 €

ZOOM sur les Impôts locaux

	BP 2017			BP2018			Produit reçu	BP2019		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit à percevoir		Base estimée	Taux	Produit
Taxe d'habitation	12 994 438	15,62%	2 029 731	13 186 00	15,62%	2 059 653	2 046 903	13 317 860	15,62%	2 080 250
Taxe foncière (bâti)	9 789 483	13,40%	1 311 791	9 940 000	13,40%	1 331 960	1332773	10 039 400	13,40%	1 345 280
Taxe foncière (non bâti)	29 169	41,95%	11 527	30 000	41,95%	12 585	12590	30 300	41,95%	12 711
Total			3 353 049			3 404 198	3 392 266			3 438 241

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Totalité des crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Mandats émis en 2018 + rattachement 2018	BP 2018 (Hors BS et DM)	BP 2019
Charges à caractère générales (011)	2 364 000 €	1 793 342,46 €	2 364 000 €	2 505 974 €
Dépenses de personnel (012)	2 550 000 €	2 302 561,33 €	2 550 000 €	2 600 000 €
Autres charges (65)	736 000 €	671 348,43 €	736 000 €	736 000 €
Charges financières (66)	32 000 €	17 364,13 €	32 000 €	32 000 €
Charges excetionnelles (67)	10 000 €	8 466,81 €	10 000 €	10 000 €
Atténuations de produits (014)	1 064 000 €	1 054 553,10 €	1 064 000 €	1 064 000 €
Dépenses imprévues (022)	500 000 €	- €	500 000 €	500 000 €
Sous total	7 256 000 €	5 847 636,26 €	7 256 000 €	7 447 974 €
Virement à la section d'investissement (023)	450 000 €	- €	500 000 €	500 000 €
Opération d'ordre (042)	178 000 €	169 329,96 €	128 000 €	180 000 €
Total	7 884 000 €	6 016 966,22 €	7 884 000 €	8 127 974 €

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP+BS+DM 2018 + RAR 2017	Titres émis 2018	BP 2018	RAR 2018	BP 2019
Dotations aux amortissements (040)	178 000,00 €	169 329,96 €	128 000,00 €		180 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	450 000,00 €	--	500 000,00 €		500 000,00 €
FCTVA (10222)	296 000,00 €	226 057,00 €	296 000,00 €		182 000,00 €
Subventions (13) d'investissement	1 381 557,50 €	126 056,95 €	504 210,00 €	1 255 500,55 €	200 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1 163 347,91 €	1 163 347,91 €	1 163 347,91 €	--	1 006 072,63 €
Emprunt (16)		€	0 €	0 €	0 €
Taxe d'aménagement (10226)	50 241,54 €	80 376,49 €	50 241,54 €		50 000,00 €
Produit cession immob (024)	410 000,00 €		410 000,00 €		410 000,00 €
Opérations patrimoniales (041)	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €
Sous total	3 939 146,95 €	1 765 168,31 €	3 061 799,45 €	1 255 500,55 €	2 538 072,63 €
Solde d'exécution reporté N-1	2 320 853,05 €		2 320 853,05 €		2 310 544,41 €
TOTAL	6 260 000,00 €		5 382 652,50 €		6 104 117,59 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	total BP 2019
Eglise	
TS 2 ^{ème} tranche	50 000,00€
3 ^{ème} tranche intérieur	150 000,00€
Pumptrack	80 000,00 €
Berges de Seine et circulation douce	350 000,00 €
Aménagement aire de loisirs rue du Port	250 000,00 €
Rue Jules Rein	820 000,00 €
Rue des Sycomores	290 000,00 €
Travaux Jean Jaurès	325 000,00€
Logement gardien Hôtel de ville	100 000,00 €
Carrières	100 000,00 €
Murs	100 000,00 €
Etudes pour tous les travaux	146 000,00 €
sous total programme	2 761 000,00 €

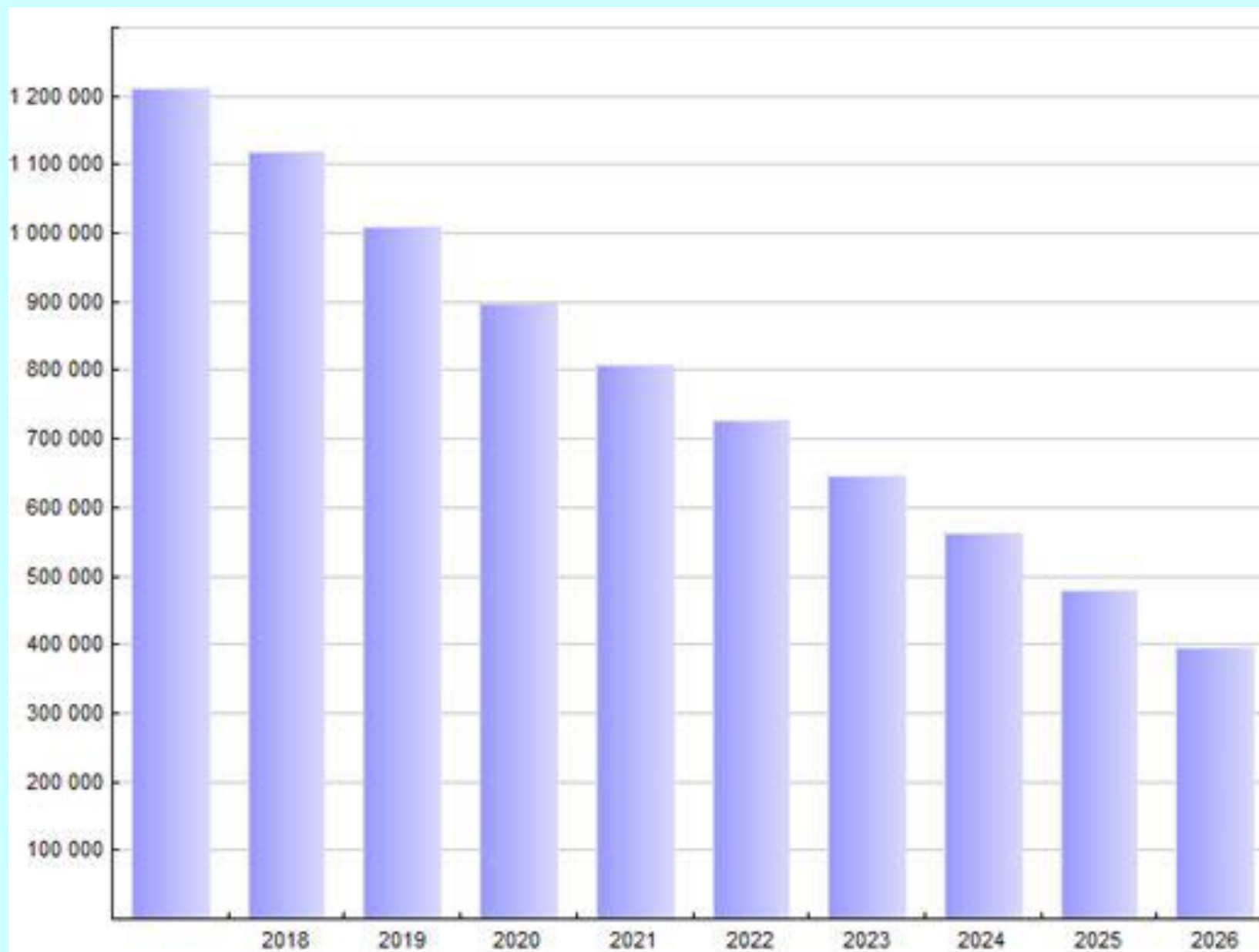
DEPENSES D'INVESTISSEMENT- suite

	total BP 2019
Bâtiment	358 000,00 €
Sécurisation	100 000,00 €
Climatisation	150 000,00 €
Etanchéité	122 000,00 €
ADAP	30 000,00 €
Aménagement Urbain	233 000,00 €
Espaces verts	50 000,00 €
Sports	23 000,00 €
Terrain	550 000,00 €
Véhicules et engins à moteurs	100 000,00 €
Administration Générale	16 000,00 €
Salles municipales	30 000,00 €
Sécurité	10 000,00 €
Informatique	60 000,00 €
Equipement	90 000,00 €
sous total	1 922 000,00 €
remboursement emprunt	105 000,00 €
viager	28 000,00 €
sous total chapitre 16	133 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 816 000,00 €

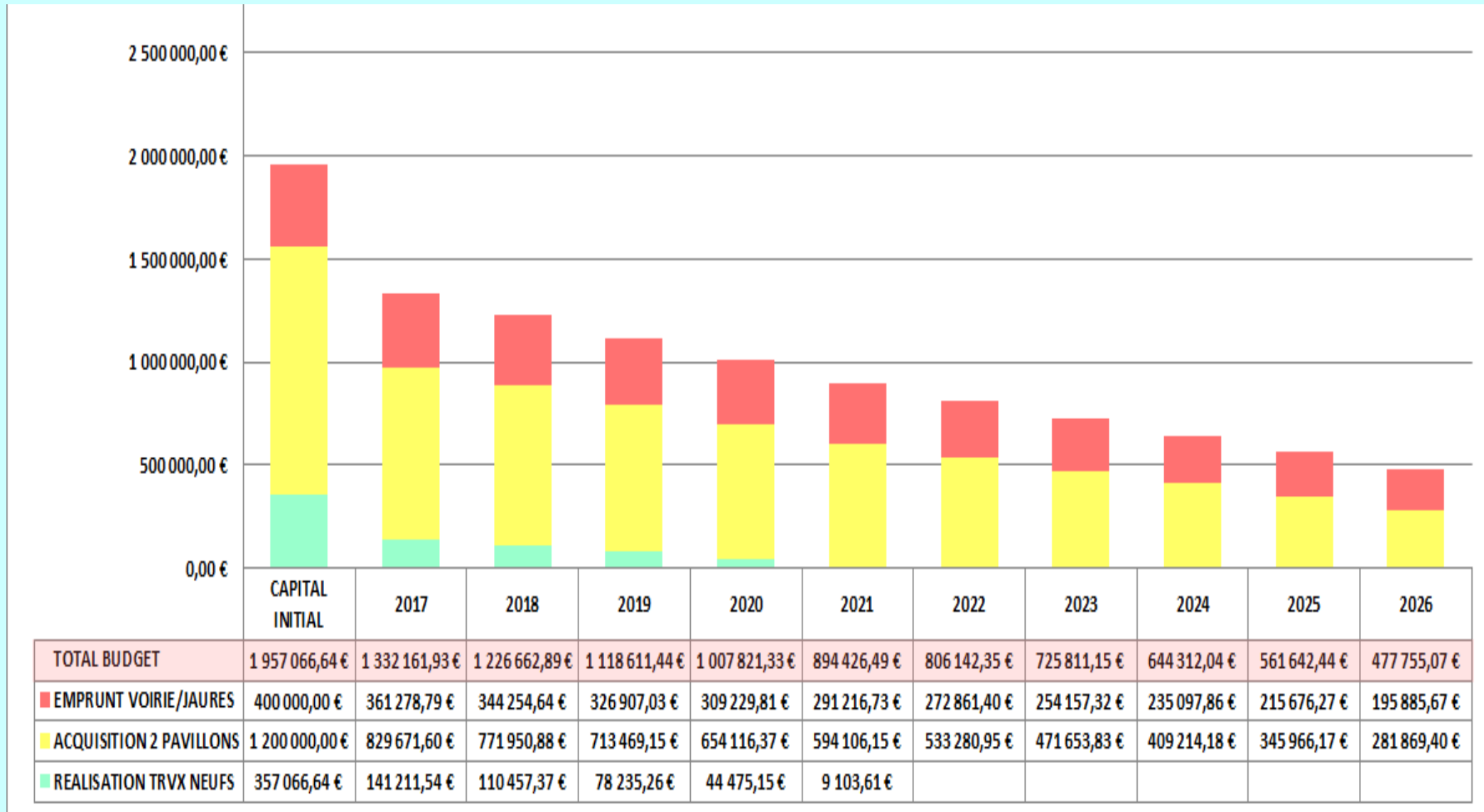
IV. PROFIL D'ENDETTEMENT

	2016	2017	2018	2019*
Stock global de la dette au 31/12 (CRD)	1 332 162 €	1 226 663 €	1 118 829 €	1 008 429 €
Nouveaux emprunts	0	0	0	0
Remboursement en capital	102 998 €	105 499 €	107 833 €	110 400,03€
Remboursement des intérêts	19 218 €	19 457 €	19 635 €	19 044,62
Viager	26 860 €	27 070 €	27 368 €	30 000 €
Encours de la dette /habitant** au 31/12	204 €	189 €	173 €	156 €
Annuité de la dette/habitant**	23 €	16 €	24 €	25 €
<p><i>*Estimation sans nouveaux emprunts ni variation importante de taux</i></p> <p><i>**La population retenue (6484 habitants) est issue du recensement INSEE</i></p>				

ETAT DE LA DETTE = CAPITAL RESTANT DU



EMPRUNTS GARANTIS



TROISIEME PARTIE :

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP + BS + DM 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
RECETTES	Taxe de raccordement à l'égout (SPAC)	1 000,00 €	1 583,00 €	2 000,00 €
	Redevance assainissement collectif (SPAC)	100 000,00 €	80 549,36 €	90 000,00 €
	Redevance assainissement	1 000,00 €	1 960,31 €	1 000,00 €
	Amortissement des subventions	7 100,00 €	4 697,11 €	5 000,00 €
	excédent de fonctionnement reporté (002)	40 000,00 €		20 724,09 €
	TOTAL	149 100,00 €	88 789,78 €	118 724,09 €
DEPENSES	Entretien-réparation	25 000,00 €	5 857,20 €	23 574,09 €
	Etudes et recherches	45 450,00 €	11 190,00 €	20 000,00 €
	Publication (SPANC)	1 000,00 €	108,00 €	1 000,00 €
	Autres taxes et redevances	150,00 €	115,14 €	150,00 €
	Amortissement (042)	47 800,00 €	47 631,21 €	47 000,00 €
	Virement à le section d'investissement	29 700,00 €	- €	27 000,00 €
	TOTAL	149 100,00 €	64 901,55 €	118 724,09 €

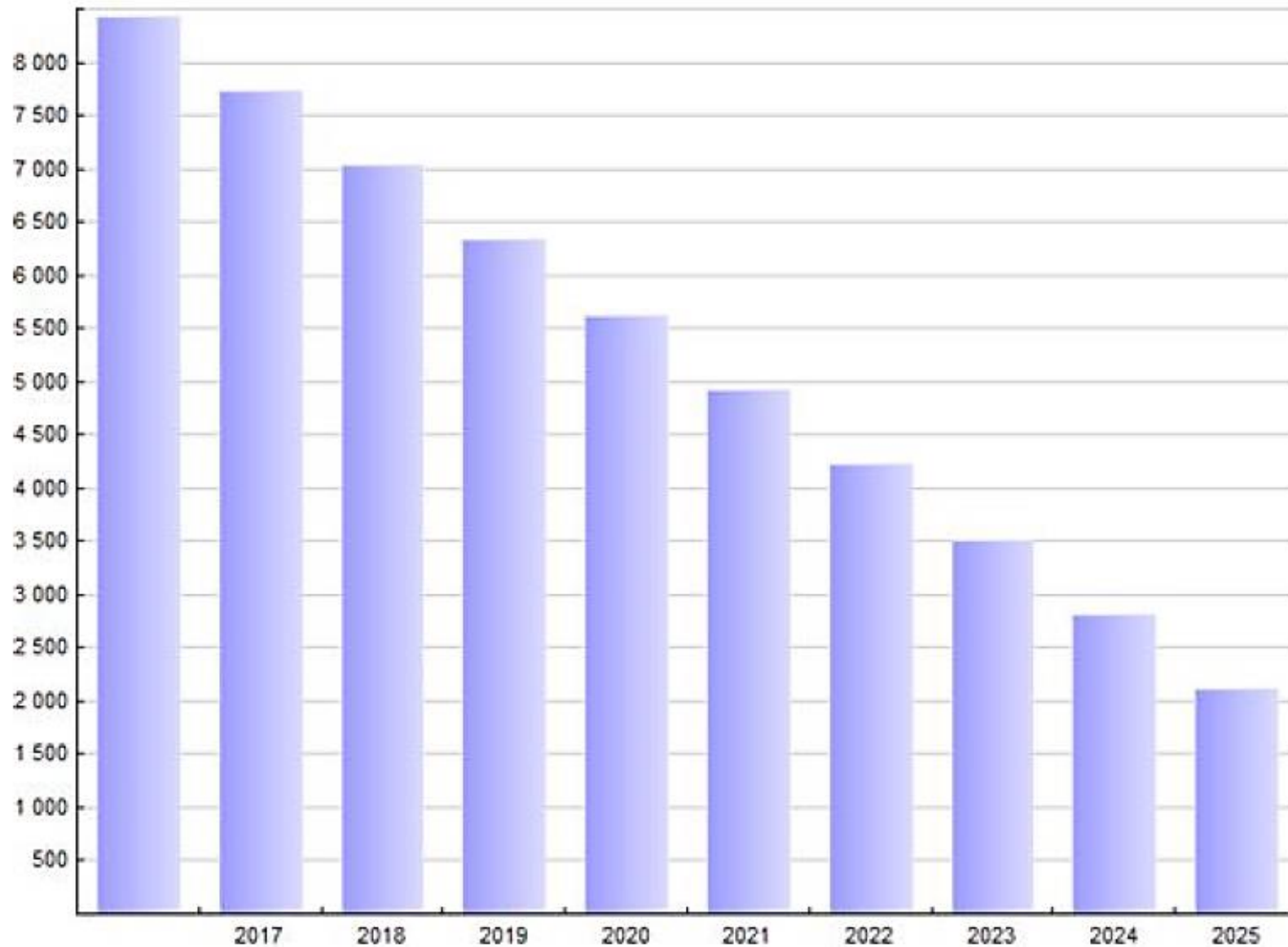
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP+BS+DM 2018 + RAR 2017	CA prévisionnel 2018	RAR 2018	BP 2019
RECETTES	Autofinancement (021)	29 700,00 €	- €		27 000,00 €
	Emprunts	161 497,24 €	- €		649 500,00 €
	Subvention	64 000,00 €	9 007,00 €		9 002,80 €
	FCTVA	17 300,00 €	15 365,00 €		37 800,00 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	93 924,99 €	93 924,99 €		97 089,33 €
	*Autres immobilisations financières (TVA fermière)	28 000,00 €	- €		
	Amortissement	47 800,00 €	47 631,21 €		47 000,00 €
	*Opération d'ordre (TVA fermière chapitre 041)	28 000,00 €	- €		28 000,00
	Sous total	470 222,23 €	165 928,20 €	- €	895 392,13 €
	Excédent ou déficit d'investissement reporté (001)	144 113,27 €			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	614 335,50 €	165 928,20 €		895 392,13 €	
DEPENSES	Emprunt	703,00 €	702,80 €		702,80
	Travaux et études	578 532,50 €	173 729,40 €		842 500 €
	Amortissement subventions	7 100,00 €	4 697,11 €		7 100,00 €
	*Opération d'ordre (TVA fermière)	28 000,00 €	- €		28 000,00 €
	Sous total	614 335,50 €	179 129,31 €	- €	878 302,80 €
	Solde d'exécution négatif reporté (001)	- €			17 089,33 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	614 335,50 €	179 129,31 €		895 392,13 €	

III. PROFIL D'ENDETTEMENT ASSAINISSEMENT

	2017	2018	2019
Stock global de la dette	8 433,60 €	7 730,80 €	7 028,00
Nouveaux emprunts	- €	- €	- €
Remboursement en capital	702,80 €	702,80 €	702,80 €
Remboursement des intérêts	- €	- €	- €

ETAT DE LA DETTE



ORGANISME PRETEUR :

AGENCE EAU SEINE NORMANDIE

➤ **Source : guide statistique de la fiscalité 2017 – DGCL**

➤ **PLF 2019**

➤ **Note de l'AMF du 30/11/2018 sur le PLF 2019 et la loi de finance rectificative 2018**